

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-AC255

présenté par

Mme Delpech, Mme Calvez, Mme Spillebout, M. Marion, M. Sorre et Mme Melchior

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir les crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) à leur niveau de 2024, soit 38 millions d'euros incluant le bonus ruralité mis en place dans le cadre du Plan culture et ruralité, contre 19,6 millions d'euros prévus dans le PLF 2026, soit une baisse de 44 % par rapport à 2025 (35,3 millions d'euros) .

Une telle réduction budgétaire interviendrait dans un contexte où la désinformation, les fake news et la défiance envers les institutions ne cessent de croître.

Or, les radios associatives de proximité constituent aujourd'hui un rempart essentiel contre ces dérives : elles sont le relais véritable d'une information locale vérifiée, contextualisée et accessible à tous, loin des logiques manipulatoires ou de captation commerciale.

Le FSER constitue la principale ressource des 770 radios associatives françaises, présentes dans tous les territoires, urbains comme ruraux, y compris outre-mer. Ces structures non lucratives assurent une mission d'intérêt général : elles informent, éduquent, relient et fédèrent les citoyens autour de projets culturels, sociaux et économiques, tout en favorisant la cohésion territoriale et la participation citoyenne.

Ce couperet mettrait en péril la survie de plus de la moitié de ces radios et menacerait près de 2 400 emplois directs ainsi que des milliers de bénévoles investis dans la vie locale. Ce serait un recul démocratique et culturel majeur, au moment même où la lutte contre la désinformation et la fracture territoriale exige de renforcer la présence des médias de proximité.

Pour des raisons de recevabilité financière, cet abondement est gagé par une réduction équivalente des crédits de l'action 1 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ». Cette diminution n'est pas souhaitée : l'auteur de l'amendement appelle donc le Gouvernement à lever le gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.

Cette remise à niveau est indispensable pour maintenir la diversité et le pluralisme du paysage radiophonique français, préserver des centaines d'emplois et de structures de proximité, et soutenir les missions d'intérêt général portées par les radios associatives dans les domaines de la culture, de la cohésion sociale et de l'éducation aux médias.

En conséquence, il est proposé d'abonder de 18 000 000 euros en AE et CP les crédits de l'action 6 « Soutien à l'expression radiophonique locale » du programme 180 « Presse et médias », et de compenser à due concurrence sur l'action 1 « Livre et lecture » du programme 334 « Livre et industries culturelles ».